

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 18 MAI 2001

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 18 mai 2001

Aujourd'hui, à huit heures cinquante-trois minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 6 Loi n^o 2 sur les crédits, 2001-2002

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.